



les Solutions  
De l'Immobilier

DEIBER &  
SCHLEISS  
IMMOBILIER

## TARIFS TTC PRESTATIONS

### LOCATION NUE OU MEUBLEE A USAGE D'HABITATION

### OU MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION

### LOCATION A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PROFESSIONNEL

**75% d'un loyer TTC hors charges** pour le locataire et **75% d'un loyer TTC hors charges** pour le bailleur, sans dépasser le tarif fixé par le décret n°2014-890 du 01/08/2014 - article 1 à la charge du locataire pour la mise en location, les frais de visite du logement, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail soit :

- 12€ par m<sup>2</sup> de surface habitable pour les communes situées en zone très tendue.
- 10€ par m<sup>2</sup> de surface habitable pour les communes situées en zone tendue.
- 8€ par m<sup>2</sup> de surface habitable pour le reste du territoire.

En sus, des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée seront dus dans la limite de 3€ par m<sup>2</sup> de surface habitable du logement soumis à la location, ainsi qu'il résulte du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 - article 2.

### LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

**75% d'un loyer TTC hors charges** pour le locataire et **75% d'un loyer TTC hors charges** pour le propriétaire.

### ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX SEUL

**Honoraires TTC de 3€ du m<sup>2</sup>** ainsi qu'il résulte du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 - article 2.

### REDACTION DU BAIL SEUL

**Forfait de 145€** dont 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur.

### SYNDIC DE COPROPRIETE POUR L'ANNEE 2016 - 2017

Forfait unique de 12€ par mois TTC pour chaque lot principal (à l'exclusion des greniers, caves, jardins, garages et parkings) soit :

**144€ par an pour chaque lot principal**, comprenant toute les prestations fournies par le syndic au titre de sa mission et ce compris les frais de reprographie et les frais administratifs attenants aux prestations du forfait, à l'exclusion des prestations limitativement énumérées à l'annexe 2 du décret du 17/03/1967 (voir conditions en agence).

### GESTION LOCATIVE

Honoraires TTC sur nos prestations (Taux de TVA en vigueur : 20%), à la charge du mandant :

**7% TTC** calculés exclusivement sur les loyers encaissés (hors charges et hors dépôt de garantie).

Possibilité de souscrire à une assurance loyers impayés (Garantie Loyers Impayés – Garantie des Risques Locatifs) (Voir conditions en agence).